



INSTITUTION  
D'AMÉNAGEMENT  
DE LA VILAINE

ROU  
LE  
2009  
DEC  
15

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

du Mardi 15 Décembre 2009

A 11 h 00– à LA ROCHE BERNARD

### EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 15 décembre 2009 à 11 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

#### ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan

#### ABSENTS EXCUSES :

- *Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique*
- *Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique*
- *Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine*
- *Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan*
- *Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan*

#### ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur adjoint de l'I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

**CONSEIL D'ADMINISTRATION  
du Mardi 15 Décembre 2009**

*V. QUESTIONS DIVERSES*

**1. – Interconnexion Férel – Rennes. Raccordement à l'usine du Drézet – marché complémentaire.**

Lors du Conseil d'Administration du 7 octobre 2009, il a été question de négocier, sous forme de marché complémentaire, avec le groupement d'entreprises titulaire du marché d'interconnexion Férel-Rennes (1<sup>ère</sup> tranche) pour raccorder l'usine de Férel au nouveau feeder.

Cette opération a pour but de raccorder les deux extrémités et d'assurer la désinfection et les essais de pression dans les délais prévus.

La négociation avec le groupement d'entreprises STURNO – EGC – ATP – CO.CA a donné lieu à un marché complémentaire d'un montant de 192 416,25 € H.T., qui a été approuvé par la commission d'appel d'offres du 15 décembre (cf. rapport de présentation ci-joint).

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **décide la passation d'un tel marché complémentaire avec le groupement d'entreprises STURNO – EGC – ATP – CO.CA**
- **charge le Président d'effectuer toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.**

Pour extrait conforme  
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE



REU  
2009  
FÉREL

**INTERCONNEXION FÉREL - RENNES**  
**RACCORDEMENT A L'USINE D'EAU DU DRÉZET**

**RAPPORT DE PRÉSENTATION**  
En application de l'article 79 du C.M.P.

**1 – Nom et adresse du pouvoir adjudicateur :**

Institution d'Aménagement de la Vilaine  
Boulevard de Bretagne – B.P. 11  
56350 LA ROCHE-BERNARD.

**Objet du marché**

Raccordement du feeder Férel-Rennes à l'usine du Drézet (56130 Férel).

Valeur du marché : Estimation initiale : 200 000 € H.T..

**2 – Nom des candidats retenus et motif de ce choix :**

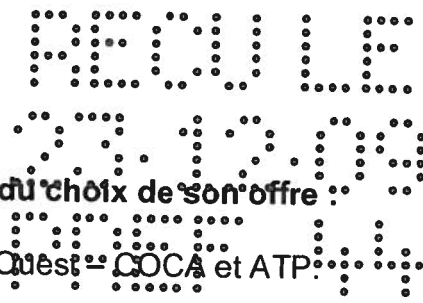
S'agissant d'un marché complémentaire, le candidat retenu était le titulaire du marché de base, à savoir le groupement STURNO, EGC Ouest, COCA, ATP.

**3 – Candidats exclus :**

Sans objet.

**4 – Motifs du rejet des offres anormalement basses :**

Sans objet.



**5 – Nom du titulaire et motifs du choix de son offre :**

Groupement: STURNO – EGC Ouest – COCA et ATP.

- Choix de son offre : négociation entre l'entreprise et l'I.A.V. pour obtenir une offre conforme aux objectifs recherchés et compatible avec le fonctionnement permanent de l'usine de production d'eau potable.
- Sous-traitance : aucune sous-traitance n'est prévue à ce jour

**6 – Recours à la procédure négociée :**

La liaison de petit diamètre, suffisante pour les essais de pression et l'alimentation du SIAEP de La Roche-Bernard s'avère insuffisante pour assurer le rinçage et la stérilisation du feeder Férel-Rennes 1<sup>ère</sup> tranche.

Le projet de raccordement de gros diamètre impose le respect de procédures rigoureuses pour ne pas perturber la production d'eau potable ni compromettre la qualité de l'eau.

Dans ces conditions, l'I.A.V. a décidé de négocier un marché complémentaire avec le groupement STURNO – EGC Ouest – COCA – ATP, en application de l'article 35-II-5° du C.M.P..

**7 – Choix de procédures particulières :**

Sans objet.

**7 – Renoncement à marché :**

Sans objet.

**9 – Origine des fournitures :**

Toutes les fournitures nécessaires à la réalisation des travaux de raccordement proviennent de France ou de pays membres de l'Union Européenne.

Fait à La Roche Bernard, le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2009

Le Président,

Y. MAHÉ